



## DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 10 février 2025

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le

ID : 038-213800873-20250210-10\_02\_004\_1T5-BF



Élus :	29	<b>L'an deux mille vingt-cinq, le dix février</b> , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le quatre février deux mille vingt-cinq, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	24	
Absents :	4	
Pouvoirs :	1	
Votants :	25	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, RANDON-BERNET, GANDINI, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		M. Mmes DUMAS, CHARLEMAGNE, KOUZOUBACHIAN, ASSOULINE.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme KADRI à M. BOUVIER.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

**Délibération** n° 10\_02\_004\_1T5

**OBJET : Budget communal – vote du budget primitif 2025**

Le projet de Budget Primitif 2025 fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2024.

Il a été soumis à l'examen préalable de la commission des finances réunie le 27 janvier 2025.

Il est précisé que ce budget fait l'objet d'une reprise anticipée des résultats 2024.

Ce projet de budget s'établit selon la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 et s'équilibre comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 680 100.00 €</b>
011-charges à caractère général	2 873 600.00 €
012-charges de personnel et frais assimilés	4 410 000.00 €
65-autres charges de gestion courante	1 181 600.00 €
66-charges financières	139 400.00 €
67-charges spécifiques	5 000.00 €
014-atténuation de produits	45 500.00 €
023-virement à la section d'investissement	320 000.00 €
042-opérations d'ordre de transfert entre sections	705 000.00 €

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>9 680 100.00 €</b>
70-produits des services, du domaine et ventes diverses	778 000.00 €
73-impôts et taxes (reversés)	3 325 139.00 €
731- Fiscalité locale	3 803 000.00 €
74-dotations, subventions et participations	1 005 000.00 €
75-autres produits de gestion courante	269 600.00 €

77-produits spécifiques	
013-atténuation de charges	
042-opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000.00 €
002 – Résultat reporté	380 141.94 €

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>4 065 575.37 €</b>
16-emprunts et dettes assimilées	695 000.00 €
20-immobilisations incorporelles	10 000.00 €
204-subventions d'équipement versées	203 500.00 €
21-immobilisations corporelles	20 000.00 €
23-immobilisations en cours	200 000.00 €
Op. 11 – Extension du parking de la Gare	21 131.90 €
Op. 16 – Création place centre bourg	141 170.25 €
Op. 33 – Matériel informatique	20 000.00 €
Op. 35 – Matériel services techniques	10 000.00 €
Op. 36 – Sécurité bâtiments communaux	30 000.00 €
Op. 38 – Aménagement des bâtiments communaux	581 000.00 €
Op. 40 – Aménagement des bâtiments et matériel scolaires	895 000.00 €
Op. 45 – Aménagements paysagers et plantations	20 000.00 €
Op. 46 – Aires de jeux – aménagements aire Moleye	267 000.00 €
Op. 48 - Mobiliers	40 000.00 €
Op. 49 – Aménagement école Pierre Bouchard	200 000.00 €
Op. 50 - Cimetière	30 000.00 €
Op. 51 – Véhicules services techniques	60 000.00 €
Op. 52 – Aménagements urbains, espaces publics et voirie	446 773.22 €
Op. 55 - Vidéoprotection	140 000.00 €
Op. 56 - Microfolie /saison culturelle	26 000.00 €
Op. 58 – Conseil des enfants	5 000.00 €
040 - opérations d'ordre entre sections	4 000.00 €

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>4 065 575.37 €</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	280 000.00 €
13 - Subventions	325 682.64 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 043 007.33 €
024 - produits de cessions	250 000.00 €
001 - Solde exécution investissement reporté	146 885.40 €
021- virement de la section de fonctionnement	320 000.00 €
040 - opérations d'ordre entre sections	700 000.00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-4, L.2312-1 et L.2312-2 ;

Vu la délibération du 10 juillet 2023 par laquelle la commune a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération du 18 décembre 2023 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier à l'occasion du passage à la nomenclature M57 développée ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 16 décembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission finances du 27 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants :

- **APPROUVE** le budget primitif communal pour l'année 2025 tel que proposé.

Celui-ci s'équilibre à 9 680 100 € en section de fonctionnement et 4 065 575.37 € en section d'investissement.

Ce budget présenté par nature est voté par chapitre en section de fonctionnement, par chapitre et opération en section d'investissement.

Monsieur le Maire ou son représentant délégué sont autorisés à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 14 février 2025.

Le Maire,  
Christophe BOUVIER

